

*Initiatives ministérielles*

Alors que le Canada entame la décennie 90, nous avons toutes les raisons de craindre pour la survie des mesures de protection sociales de notre pays, et ce, à cause du gouvernement. Depuis 1984, le gouvernement conservateur a adopté des mesures législatives et budgétaires qui s'écartent carrément de nos valeurs fondamentales et de nos priorités nationales.

La loi qui visait à réassujettir à l'impôt les allocations familiales et la pension de vieillesse et qui a porté atteinte à l'universalité des prestations aux enfants et aux personnes âgées en est un exemple. Comme le disait un observateur, il est vrai que, sous le régime conservateur, la responsabilité en matière de politique sociale semble être passée du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à celui des Finances, ce dernier ne pouvant se targuer d'être la conscience sociale du gouvernement fédéral.

Nous commençons à peine à découvrir ce qu'il en coûte d'avoir confié la politique sociale aux économistes et aux fiscalistes du ministère des Finances.

En une période relativement courte de sept ans, le gouvernement a clairement rejeté les acquis que le Canada avait réalisés en se faisant le défenseur de la justice sociale et en améliorant ses mesures de protection sociale, symbole d'une société humanisée.

Faisons maintenant une rétrospective. La Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée en 1940. Les allocations familiales universelles ont été instituées en 1945; la Loi nationale sur l'habitation était adoptée en 1944, et, en 1941, c'était la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. Toutes ces mesures visaient à réduire l'écart séparant les pauvres des riches au Canada.

Durant les années 50, les mesures de protection sociale ont fait un pas en avant au pays. Les dispositions concernant la sécurité du revenu des personnes âgées et des personnes handicapées ont été considérablement modifiées. Une loi prévoyant le paiement de la moitié des prestations d'aide sociale versées par les provinces et le partage des coûts des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation a par ailleurs été adoptée en 1956.

Le Régime de pensions du Canada, le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées et le Régime d'assistance publique du Canada ont, quant à eux, vu le jour dans les années 60. Durant les années 70, ces programmes ont permis aux Canadiens de vivre dans le genre de société qu'ils souhaitaient et à laquelle ils croyaient. Au début des années 80, la Loi canadienne sur la santé a, dans la même optique, réaffirmé l'universalité du régime d'assurance-santé et mis un terme à la surfacturation par les provinces.

Ce sont des réalisations en faveur desquels les Canadiens se sont prononcés par l'entremise de gouverne-

ments antérieurs. Quel était le but de ces mesures? Elles ont permis au pays de réunir ses ressources collectives pour favoriser l'épanouissement des hommes, des femmes et des enfants et donner à chacun l'occasion de se réaliser grâce aux études, aux services de santé et à la qualité du logement.

Pourrait-on soutenir aujourd'hui que ces mesures n'ont pas été bonnes pour le Canada et pour tous les Canadiens? Pourtant, le gouvernement actuel semble croire que sa plus grande réalisation a été d'aller à contre-courant de ces grands progrès et souvent de manière hypocrite, par des voies détournées, jamais de manière ouverte, en proposant une nouvelle politique aux Canadiens au moment des élections.

Depuis 1984, le gouvernement a jugé bon de s'attaquer à cette réalisation du Canada qu'est un juste équilibre entre les impératifs économiques et la justice sociale. Le projet de loi C-32 fait partie de cette offensive.

Les Canadiens se rappellent tous les mesures régressives que le gouvernement a prises. Il y a eu des coupes dans le régime d'assurance-maladie et le financement des études supérieures par le biais de la diminution du FPE, la récupération fiscale des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, la suppression de la déduction pour revenus d'intérêt, déduction qui était si favorable aux personnes âgées. Il y a eu aussi des coupes dans le régime d'assurance-chômage qui n'ont épargné aucune région. Des frais spéciaux sur les prêts aux étudiants alourdissent encore le fardeau de l'éducation. Ajoutons encore la désindexation des crédits d'impôt pour enfants, le projet des services de garderies, qui a été abandonné non pas une mais trois fois, les coupes dans les programmes de logement, et ainsi de suite.

Le projet de loi C-32 est une nouvelle initiative à ajouter à la liste des mesures régressives que le gouvernement a prises au fil des ans pour réduire les dépenses sociales au nom de l'austérité financière et de la réduction du déficit. Mais ce projet est également un symbole très important de l'approche à courte vue choisie par le gouvernement. Celui-ci ferme les yeux sur un grand nombre de besoins sociaux réels, préférant ne voir qu'une chose, le déficit.

Lorsque les ministres se sont rendus à leur bureau en belle limousine ce matin, des centaines de milliers de Canadiens sont restés à la maison parce qu'ils n'ont plus d'emploi. Le gouvernement semble oublier le triste sort des mendiants dans les rues, des familles qui s'enfoncent dans la pauvreté, des familles qui n'arrivent plus à se nourrir et à se vêtir convenablement. C'est de cette négligence que témoigne le projet de loi C-32, mesure qui vise à priver de leurs prestations les Canadiens les plus nécessiteux. Les députés savent que c'est vrai.